



## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune de **LABRUGUIÈRE (Tarn)**

**SÉANCE DU 4 avril 2007**

### **Acquisition d'une partie de parcelle**

#### **Propriété de Mme De Plinval**

Dans le cadre de l'aménagement et la mise en sécurité de l'avenue Arthur Batut (RD60), la Commune de Labruguière envisage, en lien avec les services de l'Etat, la réalisation d'un mini-giratoire à l'intersection de cette voie et de l'allée Parc du Montimont.

Dans cette optique, la Commune souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section G n°903 pour une superficie de 30m<sup>2</sup>, propriété de Madame De Plinval.

Une estimation des Domaines réalisée en mars 2006, propose un prix de vente entre 1.30 et 1.50€/m<sup>2</sup>.

Au vu des enjeux en termes de sécurité routière et du faible enjeu financier, il est proposé d'accéder à la demande de Madame De Plinval sur le prix de vente et ainsi le fixer à 5€ le m<sup>2</sup>, soit 150 € pour 30m<sup>2</sup>.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 30 mars 2007,

Au vu des différents éléments, le Conseil Municipal, se prononce *à l'unanimité* :

- sur les conditions de cette transaction,
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

**LABRUGUIÈRE, le 4 avril 2007**  
**Le Maire,**

**Jean-Louis DELJARRY.**